

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre février, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 24 février 2023

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Béatrice CARTAYRADE  
Olivier PRAT  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Julien CHAMBON  
Audrey LAFARGE  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE

**Etaient représentés :**

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,  
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT  
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,  
Mireille LEOTY ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,  
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

**Etait excusée :**

Sylvie FENIES

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-03-03/ 3

Acquisition d'une bande de terrain sise avenue du Commandant Gabon

Madame le Maire expose que la commune a sollicité les propriétaires de la parcelle cadastrée section AA n°1 en vue de l'acquisition d'une bande de terrain de 3000 m<sup>2</sup> minimum, emprise nécessaire à la constitution d'une réserve foncière pour la construction de logements supplémentaires pour la Gendarmerie.

Considérant l'accord amiable intervenu avec les consorts SERRE en vue de l'acquisition amiable d'une surface de 3000 m<sup>2</sup> minimum à prélever sur la parcelle cadastrée section AA n°1.

Le Conseil Municipal,  
Ayant Ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

| Vote | Pour | Abstention | Contre |
|------|------|------------|--------|
|      | 26   | 0          | 0      |

**APPROUVE** l'acquisition amiable d'une surface de 3000 m<sup>2</sup> minimum à prélever sur la parcelle cadastrée section AA n° 1, appartenant aux consorts SERRE, au prix de 11 € le m<sup>2</sup>.

**DIT** que la surface exacte sera déterminée après la réalisation d'un bornage dont le coût sera supporté par la commune.

**DIT** qu'un accès au reste de la parcelle depuis l'avenue du Commandant Gabon sera garanti par la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes nécessaires pour concrétiser cette acquisition.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 03 mars 2023**

**Le Maire,**

**Edwige ZANCHI**

**La Secrétaire de séance,**

**Audrey LAFARGE**

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303\_3-DE

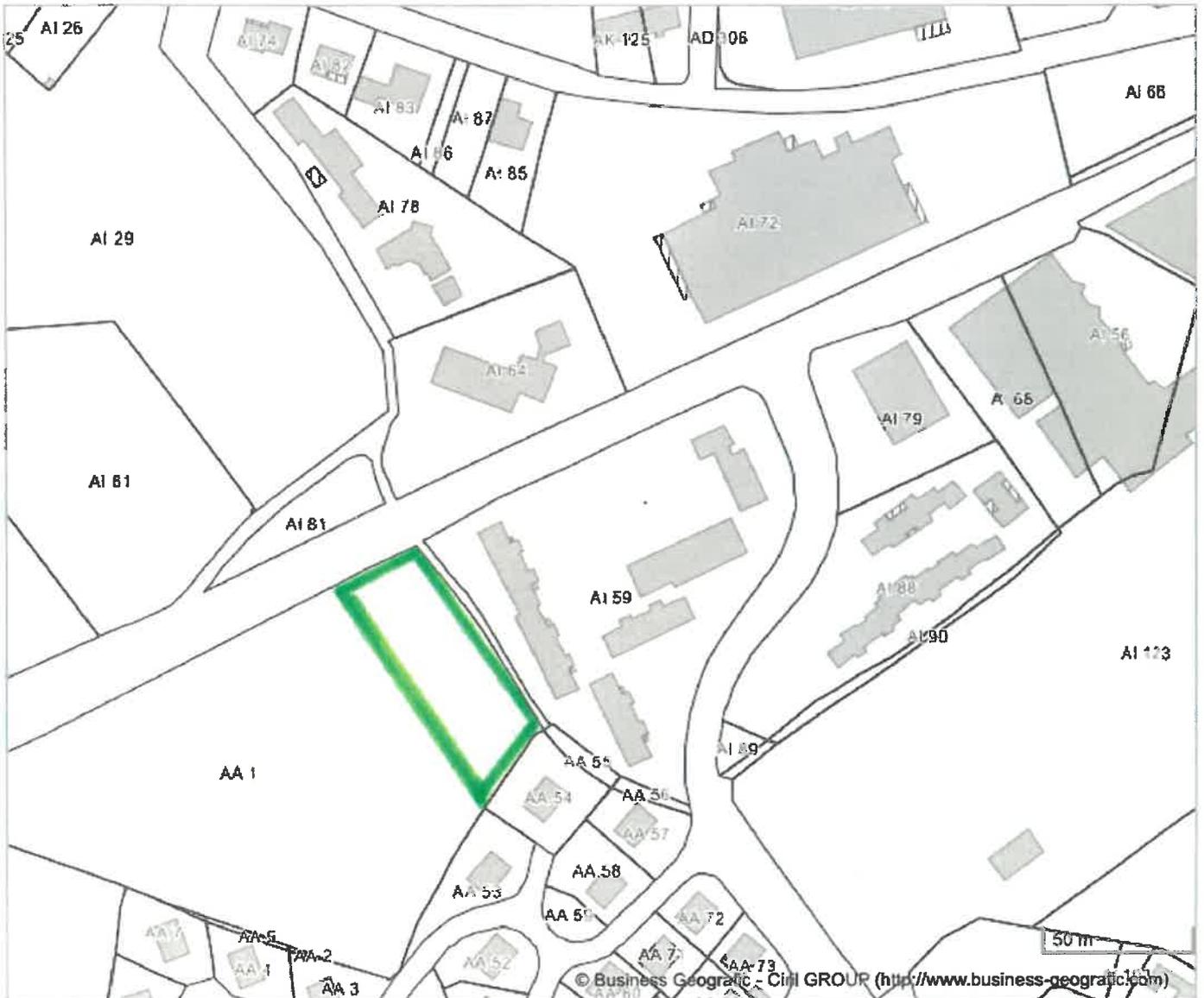


2023-03-03/3 Acquisition d'une bande de terrain sise avenue du Commandant Gabon

- Page 2 sur 2

# Cadastre

Envoyé en préfecture le 13/03/2023  
 Reçu en préfecture le 13/03/2023  
 Publié le 14/03/2023  
 ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303\_3-DE



## NOTES



Projet d'acquisition

la secrétaire  
*[Signature]*

Vu par être annexé à  
 la délibération n° 2023-03-03/3  
 du 03 mars 2023



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 14/03/2023



ID : 015-211501200-20230303-DELB20230303\_3-DE